

Québec, le 12 octobre 2016

**Objet : Demande d'accès aux documents adressée au MEES**  
**Notre dossier : 16 310/16-134**

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue le 19 septembre 2016, visant à obtenir les documents suivants :

- Le budget alloué à la lutte contre l'intimidation dans les écoles secondaires publiques du Québec. En deuxième lieu, la part de ce budget qui est réservée à la publicité destinée à dénoncer l'intimidation;

Des documents liés à l'Étude des crédits 2016-2017 du Ministère répondent partiellement à votre demande, soit les réponses aux questions 48 et 51 du document *Réponses aux demandes de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition. Volet Éducation. Volume 2*. Ce document est disponible sur le site Web de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CCE/mandats/Mandat-35055/documents-deposes.html>

Le Ministère alloue les budgets aux commissions scolaires qui elles voient à leur répartition dans chacune des écoles. De plus, le Ministère ne collige pas d'information à savoir quelles sont les parts de ce budget réservées à la publicité. Nous vous invitons donc à contacter les responsables de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après « la Loi ») des commissions scolaires pour obtenir ces informations. Leurs coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.cai.gouv.qc.ca/liste-des-organismes-assujettis-et-des-responsables-de-lapplication-de-la-loi-sur-lacces/>

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

**Original signé**

Ingrid Barakatt  
IB/MC/jr

p. j.

## Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

### Révision par la Commission d'accès à l'information

#### a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

<b>Québec</b>	575, rue St-Amable Bureau 1.10 Québec (Québec) G1R 2G4	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 418 529-3102
<b>Montréal</b>	500, boul. René Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 514 844-6170

#### b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées par commission scolaire, par école publique, par école privée subventionnée et par organisme (le cas échéant) dans le cadre du *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence* en 2014-2015 et 2015-2016. Bilan du plan d'action pour la période 2011-2015.

---

**RÉPONSE****Sommes accordées aux commissions scolaires**

- Les montants alloués aux commissions scolaires pour l'année scolaire 2014-2015 sont présentés à l'annexe 1 et sont de l'ordre de 5,5 M\$.
- Les montants alloués aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions pour l'année scolaire 2014-2015 sont présentés à l'annexe 2 et sont de l'ordre de 0,13 M\$.
- Les données collectées auprès des commissions scolaires en janvier et en août 2013, montrent que :
  - 99,9 % des écoles primaires et secondaires ont désigné une personne responsable de coordonner les travaux d'une équipe de lutte contre l'intimidation et la violence;
  - 99 % des écoles primaires et secondaires ont fait approuver un plan de lutte contre la violence et l'intimidation par le conseil d'établissement, comme l'exigent les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique (LIP);
  - 86 % des écoles primaires et secondaires ont précisé et fait approuver par le Conseil d'établissement leurs règles de conduite comme l'exigent les nouvelles dispositions de la LIP.

Code cs	Nom de la commission scolaire	2014-2015
711000	CS des Monts-et-Marées	50 178 \$
712000	CS des Phares	52 205 \$
713000	CS du Fleuve-et-des-Lacs	36 456 \$
714000	CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	38 989 \$
721000	CS du Pays-des-Bleuets	47 202 \$
722000	CS du Lac-Saint-Jean	49 615 \$
723000	CS des Rives-du-Saguenay	60 687 \$
724000	CS De La Jonquière	160 260 \$
731000	CS de Charlevoix	23 249 \$
732000	CS de la Capitale	94 839 \$
733000	CS des Découvreurs	130 992 \$
734000	CS des Premières-Seigneuries	91 248 \$
735000	CS de Portneuf	42 853 \$
741000	CS du Chemin-du-Roy	86 615 \$
742000	CS de l'Énergie	167 330 \$
751000	CS des Hauts-Cantons	53 825 \$
752000	CS de la Région-de-Sherbrooke	192 476 \$
753000	CS des Sommets	56 939 \$
761000	CS de la Pointe-de-l'Île	102 181 \$
762000	CS de Montréal	273 160 \$
763000	CS Marguerite-Bourgeoys	140 308 \$
771000	CS des Draveurs	64 185 \$
772000	CS des Portages-de-l'Outaouais	54 160 \$
773000	CS au Coeur-des-Vallées	156 403 \$
774000	CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	22 207 \$
781000	CS du Lac-Témiscamingue	28 870 \$
782000	CS de Rouyn-Noranda	36 007 \$
783000	CS Harricana	35 079 \$
784000	CS de l'Or-et-des-Bois	39 731 \$
785000	CS du Lac-Abitibi	25 396 \$
791000	CS de l'Estuaire	98 819 \$
792000	CS du Fer	57 567 \$
793000	CS de la Moyenne-Côte-Nord	20 545 \$
801000	CS de la Baie-James	28 895 \$
811000	CS des Îles	21 482 \$
812000	CS des Chic-Chocs	37 060 \$
813000	CS René-Lévesque	153 557 \$
821000	CS de la Côte-du-Sud	68 524 \$
822000	CS des Appalaches	39 921 \$
823000	CS de la Beauce-Etchemin	90 471 \$
824000	CS des Navigateurs	88 298 \$
831000	CS de Laval	128 715 \$
841000	CS des Affluents	122 838 \$
842000	CS des Samares	106 932 \$
851000	CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	250 396 \$
852000	CS de la Rivière-du-Nord	83 203 \$
853000	CS des Laurentides	42 464 \$
854000	CS Pierre-Neveu	29 099 \$
861000	CS de Sorel-Tracy	38 482 \$
862000	CS de Saint-Hyacinthe	66 193 \$
863000	CS des Hautes-Rivières	86 719 \$
864000	CS Marie-Victorin	253 532 \$
865000	CS des Patriotes	165 807 \$
866000	CS du Val-des-Cerfs	75 029 \$
867000	CS des Grandes-Seigneuries	91 333 \$
868000	CS de la Vallée-des-Tisserands	58 312 \$
869000	CS des Trois-Lacs	55 409 \$

871000	CS de la Riveraine	42 495 \$
872000	CS des Bois-Francs	67 696 \$
873000	CS des Chênes	60 909 \$
881000	CS Central Québec	38 489 \$
882000	CS Eastern Shores	34 788 \$
883000	CS Eastern Townships	48 919 \$
884000	CS Riverside	51 520 \$
885000	CS Sir-Wilfrid-Laurier	70 936 \$
886000	CS Western Québec	49 210 \$
887000	CS English-Montréal	110 358 \$
888000	CS Lester-B.-Pearson	100 186 \$
889000	CS New Frontiers	31 062 \$
	Total	5 479 815 \$

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées par commission scolaire, par école publique, par école privée subventionnée et par organisme (le cas échéant) dans le cadre du *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école* en 2014-2015 et 2015-2016. Bilan du plan d'action pour la période 2011-2015.

---

**RÉPONSE**

Les sommes accordées aux commissions scolaires pour l'année scolaire 2015-2016 ne sont pas disponibles.

Les montants alloués aux commissions scolaires pour l'année scolaire 2014-2015 sont présentés à l'annexe et sont de l'ordre de 5,5 M\$.

Les montants alloués aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions pour l'année scolaire 2014-2015 sont présentés à l'annexe 2 et sont de l'ordre de 0,13 M\$.

**Bilan du plan d'action :**

- Le montant moyen annuel alloué aux commissions scolaires pour les années 2011-2012 à 2013-2014 est de 5,3 M\$.
- Les données collectées auprès des commissions scolaires en janvier et août 2013, montrent que :
  - 99,9 % des écoles primaires et secondaires ont désigné une personne responsable de coordonner les travaux d'une équipe de lutte contre l'intimidation et la violence;
  - 99 % des écoles primaires et secondaires ont fait approuver un plan de lutte contre la violence et l'intimidation par le conseil d'établissement, comme l'exigent les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique (LIP);
  - 86 % des écoles primaires et secondaires ont précisé et fait approuver par le Conseil d'établissement leurs règles de conduite comme l'exigent les nouvelles dispositions de la LIP.

Code cs	Nom de la commission scolaire	2014-2015
711000	CS des Monts-et-Marées	50 178 \$
712000	CS des Phares	52 205 \$
713000	CS du Fleuve-et-des-Lacs	36 456 \$
714000	CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	38 989 \$
721000	CS du Pays-des-Bleuets	47 202 \$
722000	CS du Lac-Saint-Jean	49 615 \$
723000	CS des Rives-du-Saguenay	60 687 \$
724000	CS De La Jonquière	160 260 \$
731000	CS de Charlevoix	23 249 \$
732000	CS de la Capitale	94 839 \$
733000	CS des Découvreurs	130 992 \$
734000	CS des Premières-Seigneuries	91 248 \$
735000	CS de Portneuf	42 853 \$
741000	CS du Chemin-du-Roy	86 615 \$
742000	CS de l'Énergie	167 330 \$
751000	CS des Hauts-Cantons	53 825 \$
752000	CS de la Région-de-Sherbrooke	192 476 \$
753000	CS des Sommets	56 939 \$
761000	CS de la Pointe-de-l'Île	102 181 \$
762000	CS de Montréal	273 160 \$
763000	CS Marguerite-Bourgeoys	140 308 \$
771000	CS des Draveurs	64 185 \$
772000	CS des Portages-de-l'Outaouais	54 160 \$
773000	CS au Coeur-des-Vallées	156 403 \$
774000	CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	22 207 \$
781000	CS du Lac-Témiscamingue	28 870 \$
782000	CS de Rouyn-Noranda	36 007 \$
783000	CS Harricana	35 079 \$
784000	CS de l'Or-et-des-Bois	39 731 \$
785000	CS du Lac-Abitibi	25 396 \$
791000	CS de l'Estuaire	98 819 \$
792000	CS du Fer	57 567 \$
793000	CS de la Moyenne-Côte-Nord	20 545 \$
801000	CS de la Baie-James	28 895 \$
811000	CS des Îles	21 482 \$
812000	CS des Chic-Chocs	37 060 \$
813000	CS René-Lévesque	153 557 \$
821000	CS de la Côte-du-Sud	68 524 \$
822000	CS des Appalaches	39 921 \$
823000	CS de la Beauce-Etchemin	90 471 \$
824000	CS des Navigateurs	88 298 \$
831000	CS de Laval	128 715 \$
841000	CS des Affluents	122 838 \$
842000	CS des Samares	106 932 \$
851000	CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	250 396 \$
852000	CS de la Rivière-du-Nord	83 203 \$
853000	CS des Laurentides	42 464 \$
854000	CS Pierre-Neveu	29 099 \$
861000	CS de Sorel-Tracy	38 482 \$
862000	CS de Saint-Hyacinthe	66 193 \$
863000	CS des Hautes-Rivières	86 719 \$
864000	CS Marie-Victorin	253 532 \$
865000	CS des Patriotes	165 807 \$
866000	CS du Val-des-Cerfs	75 029 \$
867000	CS des Grandes-Seigneuries	91 333 \$
868000	CS de la Vallée-des-Tisserands	58 312 \$
869000	CS des Trois-Lacs	55 409 \$



871000	CS de la Riveraine	42 495 \$
872000	CS des Bois-Francs	67 696 \$
873000	CS des Chênes	60 909 \$
881000	CS Central Québec	38 489 \$
882000	CS Eastern Shores	34 788 \$
883000	CS Eastern Townships	48 919 \$
884000	CS Riverside	51 520 \$
885000	CS Sir-Wilfrid-Laurier	70 936 \$
886000	CS Western Québec	49 210 \$
887000	CS English-Montréal	110 358 \$
888000	CS Lester-B.-Pearson	100 186 \$
889000	CS New Frontiers	31 062 \$
	Total	5 479 815 \$